

DÉCLARATION DE L'ÉGALITÉ

À QUI S'ADRESSE LA DÉCLARATION ?

La Déclaration de l'Égalité s'adresse aux professionnel.le.s des musiques actuelles avec qui nous avançons main dans la main chaque jour. Elle est aussi à destination de nos partenaires institutionnel.le.s, de notre conseil d'administration et de nos bénévoles, entourage immédiat du projet associatif.

Conçue comme un document de transmission, son objectif est d'informer et de sensibiliser. La face recto propose de revenir d'abord sur notre parcours, nos problématiques et nos interrogations. Le dos de la Déclaration de l'Égalité s'articule en six points, revenant chacun sur les mesures et les actions que nous avons choisis de mettre en place (voir verso).

FILE7 DRESSE SON DIAGNOSTIC

La question de l'égalité est un sujet qui préoccupe les membres de l'équipe de File7, autant à titre collectif que nominatif. Depuis plusieurs années déjà, l'accompagnement d'artistes féminines fait l'objet d'une attention toute particulière dans notre activité (Jeanne Added, Cléa Vincent, Katel, Ladylike Lily, Wiyake...). En juin 2018, la clôture de saison "Filles7" constituait un exemple qui allait précisément dans ce sens, en faisant la part belle à la création artistique féminine.

Toutefois, malgré ces efforts certes encourageants, nos statistiques récentes montrent que File7 peut s'améliorer sur ce terrain. En 2017, la part de femmes dans notre programmation ne représentait que 11% de la totalité des artistes jouant sur scène. Côté répétitions la même année, seulement 13% des musicien.ne.s qui fréquentaient nos studios s'avéraient être des musiciennes.

Ces statistiques sont malheureusement loin d'être un cas à part, si l'on déplace le curseur au niveau du secteur des musiques actuelles. En 2017, seulement 17 % des sociétaires de la SACEM concentraient en réalité des femmes. En parallèle, la part des femmes bénéficiant d'une aide à la création musicale (accordée par le Ministère de la Culture) affichait un timide 22 % en 2018*. Face à ces chiffres, nous avons pleinement conscience qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour, un jour, aboutir à une égalité effective dans nos lieux. Il s'agit en définitive d'un combat de tous les instants, que nous devons mener dès aujourd'hui.

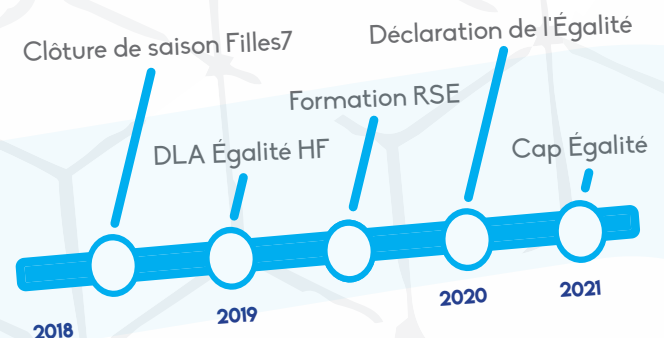
PLACE À L'ACTION !

La Déclaration de l'Égalité s'inscrit ainsi dans une démarche de "Responsabilité Sociale des Entreprises" (RSE), nous encourageant à persévérer davantage dans cette voie.

Début 2019, l'équipe a suivi d'une part un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) en présence de Cécile Bonthonneau (Pluségales). Plusieurs séances de formations et d'échanges avec les membres de l'équipe (avec le conseil d'administration et les volontaires en Service civique) ont permis de déboucher à un plan d'action. Celui-ci nous a conduit à définir un ensemble de leviers à activer, afin de concrétiser notre engagement.

D'autre part, l'équipe a suivi une seconde formation avec Jean-Claude Herry (Herry Conseil), spécialiste des démarches RSE dans le secteur culturel. Ce deuxième cycle d'apprentissage s'est avéré utile pour aborder des thématiques complémentaires, comme le développement durable ou le bien-être au travail. Notre diagnostic se poursuit encore à l'heure actuelle et fera aussi l'objet d'un plan d'action.

La présente déclaration est donc le fruit de ces divers travaux. À travers elle, l'équipe souhaite s'exprimer en faveur de la diversité, de l'émancipation et des libertés civiques. Elle entend célébrer d'une seule voix l'égalité des droits pour tou.te.s, quel que soit son sexe, son genre, son orientation sexuelle ou toute autre critère d'appartenance.





LUTTER CONTRE LE SEXISME ORDINAIRE AU TRAVAIL



Par quels moyens ?

- Garantir la sécurité des professionnel.le.s et des collaborateur.trice.s intervenant à File7, tout en les sensibilisant à la question du sexisme et des discriminations
- Proscrire les actes prohibés : stéréotypes de sexe, remarques sexistes, agissements sexistes, harcèlement moral et toutes formes de harcèlement...
- Garantir une meilleure représentativité en faisant appel à des techniciennes en complément de l'équipe permanente (notamment pour la gestion des studios), ainsi que des stagiaires femmes, des représentantes du personnel...
- Favoriser les prises de décision et le travail collectif en mixité

FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT DES MUSICIENNES DU TERRITOIRE



Par quels moyens ?

- Adopter la mixité comme critère de choix pour l'accompagnement des groupes et l'accès à en résidence
- Donner confiance aux jeunes musiciennes, les aider à franchir le cap de la création d'un projet (en se reposant sur les artistes associées et les artistes ambassadrices)
- Prioriser la présence d'artistes féminines et d'intervenantes dans le cadre des formations trimestrielles
- Mieux diagnostiquer les freins à la fréquentation des musiciennes dans les studios et y remédier

GARANTIR LA SÉRÉNITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SPECTATEUR.TRICE.S



Par quels moyens ?

- Assurer un climat de sérénité et de sécurité pour tou.te.s, afin de garantir le confort de chacun.e
- Sensibiliser et briefer l'équipe de sécurité afin d'adopter les comportements appropriés en cas d'actes prohibés à File7
- Mettre en place, créer et afficher des visuels pour informer des paroles et des gestes utiles pour prévenir les violences sexistes et sexuelles.

PLUS D'ÉGALITÉ EN MATIÈRE DE PROGRAMMATION



Par quels moyens ?

- Parvenir à 35 % de musiciennes parmi les artistes programmé.e.s d'ici 2021
- Garantir un taux de 50% de projets artistiques dont le leader est une femme d'ici 2021
- Communiquer auprès des producteur.trice.s, tourneur.se.s et managers sur les engagements de File7
- Construire des liens privilégiés avec les producteurs sensibles à la question de l'égalité

INFORMER ET SENSIBILISER VIA LES ACTIONS CULTURELLES



Par quels moyens ?

- Adopter un quota de 50% d'artistes femmes intervenant dans le cadre des actions culturelles dès la saison 2019-2020
- Citer et transmettre des références artistiques diversifiées
- Créer des liens privilégiés avec les lycéennes et collégiennes musiciennes (projets, accès studios...)
- Favoriser le travail en mixité en milieu scolaire

UNE COMMUNICATION PLUS INCLUSIVE POUR TOUT.E.S



Par quels moyens ?

- Adopter une communication inclusive dénuée de stéréotypes, en s'adressant aux femmes comme aux hommes
- Afficher l'engagement de la structure en faveur de l'égalité femmes-hommes, des luttes en matière de harcèlement
- Mettre en visibilité les artistes féminines et l'action de File7 en faveur de l'égalité (logo Fille7, éditos...)